

La Moyenne-Maurienne Agricole



GDA de Moyenne
Maurienne
Bulletin
d'Information

OCTOBRE 2005,



Préambule :

Voici le bulletin de l'automne. C'est le troisième cette année après celui de janvier et de juin. Nous aimerions pouvoir garder ce rythme : trois bulletins par an.

L'objectif est de vous donner les dernières nouvelles de l'activité du groupement et d'aborder des points importants de la vie agricole et des enjeux du moment.

Bonne lecture !

Antoine CESSIEUX – Conseiller Agricole Territorial – Chambre d'Agriculture

Destinataire :

Le mot de la Présidente :

Cet Automne, c'est l'arrivée dans vos boîtes aux lettres de la notification de vos Droits à Paiement Unique (DPU) historiques. Ils sont calculés en fonction du montant des aides perçues et des surfaces de l'exploitation pendant la période de référence 2000-2002 (hors ICHN, Prime à l'herbe, CTE, MAE). L'aide laitière n'est encore pas incluse dans le montant des DPU historiques.

Il vous sera demandé de confirmer le nombre et le montant des DPU historiques, et surtout de communiquer tous les changements intervenus sur l'exploitation depuis l'année 2000 avant mars 2006.

Restez attentifs et n'attendez pas le dernier moment pour remplir les formulaires! L'enjeu est important!

Pour vous aider, des réunions d'info auront lieu et Antoine CESSIEUX, conseiller agricole au GDA est à votre disposition pour vous aider.

Raymonde PELLASSIER

Formation : Le parage des animaux

Le GDA a organisé à la demande de plusieurs adhérents une formation sur le parage des animaux. La journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale le 11 octobre. 9 exploitants ou salariés avaient répondu présent.

Ils ont attentivement écouté Alain CHANDEZ de la MSA donner des chiffres frappants sur les risques du travail en exploitation : au contact des animaux, des machines...

Ensuite, Thierry HETREAU, formateur au Centre d'Élevage de Poisy et vétérinaire, a donné des éléments techniques et scientifiques sur la morphologie du pied et les problèmes rencontrés couramment

dans notre région. L'après midi a été consacré à l'utilisation de la cage de contention et à une mise en pratique de parage préventif et de parage curatif sur deux vaches de l'exploitation de Jean-Pierre Laurent à St Etienne de Cuines. Nous le remercions d'ailleurs tous pour son chaleureux accueil.

Cette formation a beaucoup plu mais a été presque trop courte : d'autres journées sont possibles au printemps. Vos idées sont les bienvenues !



Sommaire :

- Formation : le parage des animaux
- Automne 2005 : Notification des DPU
- La Démarche de progrès lait de savoie
- Règlementaire : le Dossier Technique Amiante
- Mise aux normes : il est temps d'agir !
- Contrats de territoires
- Se regrouper, pourquoi faire ?
- Journée « entretien des prairies » FD CUMA
- Journée Alpage de la SEA à Valloire

AUTOMNE 2005 : Notifications des DPU



Les DPU historiques arrivent dans vos boîtes aux lettres. Prenez le temps de l'automne pour vous informer et régler les formalités administratives.

Des réunions d'information ont lieu en Maurienne le 25 Octobre :
9h30 LANSLEBOURG salle de la communauté de communes
14h00 SAINT JEAN DE MAURIENNE salle Pré Coppet

**N'ATTENDEZ PAS
L'HIVER ! ANTICIPEZ
DES CET AUTOMNE ET
CONSTITUER VOTRE
DOSSIER MAINTENANT**

Chronologie du traitement des dossiers DPU par la DDAF

A partir du 15 octobre 2005

Vous allez recevoir votre dossier DPU (formulaire de recensement des événements intervenus sur l'exploitation entre 2000 et 2006, modèles de clauses de transfert de DPU, références historiques le cas échéant).

Connaissant vos DPU historiques, vous pouvez conclure des clauses.

Dernier trimestre 2005 et premier trimestre 2006

Vous communiquez à sa DDAF tous les éléments nécessaires à l'établissement de vos DPU provisoires en nombre et en valeur.

Avril 2006

A partir du 15 avril 2006, vous recevrez une situation provisoire de vos droits.

Mai 2006

Avant le 15 mai 2006, vous demanderez officiellement l'attribution de vos DPU et déposerez votre demande d'aide pour 2006.

Automne 2006

La DDAF vous notifiera vos DPU définitifs qui comprendront, le cas échéant, l'aide directe laitière et les attributions complémentaires à partir de la réserve.

Décembre 2006 Paiement des aides.



Pour vous guider :

**Antoine CESSIEUX,
conseiller Agricole, tiens une
permanence le mardi matin.**

**RDV possible : tel au
04.79.59.93.87**

La démarche de progrès lait de Savoie



Aujourd'hui, les élevages sont soumis à de nombreuses exigences : cahiers des charges produits (AOC...), règles liées à la PAC, règles environnementales, etc... Comment donner du sens et une cohésion à toutes ces démarches ? Comment savoir si

vous respectez bien les réglementations en vigueur ? Les professionnels de la filière mettent en place pour cela la Démarche de Progrès. Il s'agit de réaliser un état des lieux de l'exploitation, de tous les facteurs de production et des documents. Réalisé par un auditeur, ce diagnostic permet

de situer son exploitation par rapport à ces différentes démarches et réglementations. En fonction des points forts et des points à améliorer, l'éleveur décide ensuite d'un plan de progrès.

Cette démarche est basée sur le volontariat et va être réalisée en partenariat avec les coopératives.



Règlementaire : le Dossier Technique Amiante



Information importante

Pour tout bâtiment agricole dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997 un Dossier Technique Amiante est obligatoire au 31 décembre 2005 !

Réglementation

Tous les propriétaires d'immeubles bâtis (sauf maisons individuelles et appartements) sont soumis à la législation sur l'amiante définie par le code de la santé publique. Ainsi tous les

bâtiments agricoles dont le permis de construire est antérieur au 1^{er} juillet 1997 sont concernés. Un dossier technique amiante (DTA) doit être réalisé. Il est mis à disposition des inspecteurs intervenant dans le cadre de la sécurité au travail (pour les salariés, les stagiaires) et des entreprises devant effectuer des travaux dans les bâtiments concernés.

Tous les bureaux de contrôle sont susceptibles de réaliser des DTA. Certains sont plus au courant du

contexte agricole et proposent des tarifs étudiés en fonction des spécificités des bâtiments agricoles.



**COORDONNEES ET
RENSEIGNEMENTS
auprès du conseiller du GDA**

Mise aux normes : il est temps d'agir !

Depuis 2003, l'opération coordonnée ARC et AFFLUENTS, permet aux exploitations de moins de 70 UGB d'être éligibles aux aides nationales du PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole). En Maurienne, 35 exploitations éligibles n'ont pas encore ont déjà bénéficié du dispositif.

Les aides sont accordées pour :

Faire un bilan complet sur votre exploitation :

De votre situation par rapport à la réglementation relative aux effluents d'élevage: Est ce que mon exploitation est « aux normes » ? Ce bilan permet aussi d'approcher le coût de la mise aux normes. Une connaissance précise de la situation de votre exploitation facilite les prises de décisions.

Améliorer les pratiques agronomiques :

Réaliser un plan d'épandage sur les surfaces de l'exploitation en fonction de la sensibilité du milieu naturel et des cultures ou prairies en place, mettre en place un carnet d'enregistrement des pratiques agronomiques

Le plan d'épandage sur votre exploitation permet d'optimiser la valorisation des fertilisants organiques. Il est aujourd'hui imposé par la réglementation pour les élevages de 50 VL et plus. Il est peut être obligatoire dans la cadre de contrats souscrits par l'exploitant. Dans ce cas, il apporte un bénéfice économique (dans le cadre d'un CAD, de certains signes de qualité produits, de la conditionnalité des aides PAC).

Améliorer les installations :

A partir d'un diagnostic environnemental de l'exploitation (dixel), un projet d'amélioration sera envisagé. Il peut concerner les volumes et/ou l'étanchéité des ouvrages de stockage des déjections, le stockage ou le traitement des eaux usées (eaux blanches, vertes, brunes...), le matériel de brassage du lisier...

Le projet d'amélioration permet à l'exploitation d'être conforme à la réglementation, d'améliorer le respect des MAE ou contrats souscrits, de sécuriser les aides PAC, et d'améliorer la qualité environnementale. Des aides spécifiques sont proposées par les financeurs, elles sont compatibles avec les aides du Plan Bâtiment.

Attention : l'Opération est limitée dans le temps !

Les arrêtés de subvention doivent être pris avant le 31 décembre 2006 par tous les financeurs. Vous disposez ensuite d'une année pour engager les travaux et de deux années supplémentaires pour les achever.

Pour optimiser l'utilisation des aides publiques (aides plan national bâtiment d'élevage, FADEGA, prêts bonifiés, aides spécifiques maîtrise des pollutions), pour obtenir les autorisations administratives et pour étudier plusieurs options techniques, surtout s'il y a simultanément projet de bâtiment et mise aux normes, il est important d'anticiper !

Contactez sans plus tarder le Service Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture, à votre disposition pour toute information préalable ou pour vous accompagner dans la réalisation d'un projet.

Fabienne RUIN au 04 79 33 83 05

Contrats de territoire



Après de nombreuses péripéties et négociations, les actions déposées dans le cadre de deux contrats de territoire **le Contrat Territorial de Savoie et le Contrat de développement des pays de Rhône-Alpes**, devraient pouvoir commencer dès le début d'année 2006.

Plusieurs problématiques ont finalement été retenues :

Le foncier et le cadre de vie : Mettant en place à l'échelle des grands massifs une réflexion globale entre les différents partenaires (élus -agriculteurs), se doter d'outils d'analyse permettant de définir une politique territoriale, enfin renforcer la présence agricole au niveau des PLU.

L'amélioration des conditions de travail: En permettant aux responsables professionnels locaux de pouvoir bénéficier des services de remplacement à un coût plus attractif.

En communiquant sur les nouvelles technologies permettant d'enregistrer les pratiques d'élevage et en proposant une aide financière à leur acquisition.

L'agrandissement de la zone agricole de Bessans.

L'intégration paysagère des bâtiments d'élevage: à caler avec le plan bâtiment.

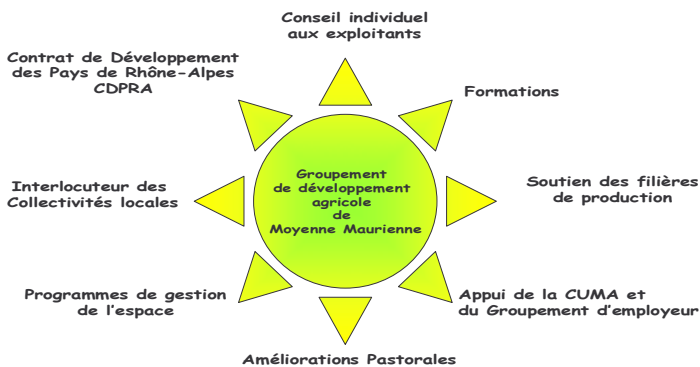
Le renforcement du Réseau Maurienne Agritourisme.

La communication sur la Race Tarentaise.

Une présentation détaillée vous sera faite en temps voulu afin de vous présenter les différentes possibilités offertes par le contrat.

Se regrouper, pourquoi faire ?

« Les liens interentreprises en Maurienne : l'intérêt du regroupement », c'était le thème des débats des Rencontres Economiques organisées par Maurienne Expansion le 2 juin dernier. Pour la première fois, le GDA était invité à participer aux côtés des autres secteurs : industrie, commerçants, artisans et tourisme. Chaque intervention a permis de connaître les différentes solutions imaginées par chacun pour mutualiser le travail, embaucher, réduire les charges...



Raymonde PELLISSIER et Antoine CESSIEUX, ont présenté à une assemblée très diversifiée l'importance du GDA pour la représentation locale des agriculteurs et l'appui des projets agricoles (individuels ou collectifs). Ils ont aussi expliqué comment les exploitants pouvaient, en cas de maladie, ou afin de se dégager du temps pour leurs responsabilités professionnelles, leurs vacances, adhérer au Groupement d'Employeur. Pour finir, le principe et le fonctionnement de la CUMA ont beaucoup intéressé les participants.

L'ADASEA ET LE POINT INFO ORGANISENT LA 6e Journée de rencontre à l'installation le 23 Novembre 2005

Si vous voulez trouver un repreneur, si vous recherchez un associé, cette journée vous permettra de rencontrer des jeunes désirant s'installer en Savoie, de réfléchir à la transmission de votre exploitation et à l'accueil d'un jeune hors cadre familial.

Contact : Céline ROLLIN à L'ADASEA :
04.79.62.86.90

Permanences point info à Saint Jean de Maurienne :

6 décembre 2005



Tél au préalable : 04 79 85 27 43

Journée « entretien des prairies » FD CUMA

Le 12 septembre, 12 adhérents de la CUMA inter cantonale de Jarrier se sont rendus à Grand Cœur en Tarentaise pour participer à cette journée sur l'entretien des prairies. Le rassemblement d'une centaine d'agriculteur avait lieu dans le nouveau bâtiment de la CUMA de Moyenne Tarentaise en présence du nouveau DDAF, Monsieur Bernard Viu et des élus de la quatrième commission du Conseil Général. Après un exposé sur le désherbage et le débroussaillage chimique, une démonstration de matériels était réalisée dans une prairie raide et particulièrement embroussaillée.

Plusieurs engins aux

caractéristiques différentes mais bien efficaces ont débroussaillés le coteau. Ils étaient présentés par les Ets Glairon Mondet, Monod, Vidonne et Vuillen.



Journée Alpage Société d'Economie Alpestre à Valloire

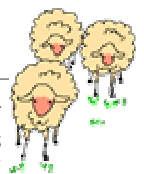
Le 28 septembre, la SEA organisait à VALLOIRE une journée consacrée aux Alpages. Avant le repas convivial et la démonstration de matériels de contention ovins et bovin de l'après-midi, la matinée, sérieuse, a été consacrée à la politique pastorale du département et au loup.

Robert Charbonnier du Conseil Général a donné les éléments concernant l'avancement de la

réflexion des élus de la 4e commission sur la prise en charge de travaux d'amélioration pastorale. La concrétisation se fera courant 2006. Nous vous tiendrons informés.

Eric Marboutin, spécialiste du loup à L'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), est intervenu pour donner des éléments scientifiques objectifs concernant la recolonisation des milieux par le

loup, sur sa reproduction, et sur les méthodes utilisées pour son recensement qui permettent de dire qu'il y a au minimum 100 loup dans les Alpes



Des remarques ? Des suggestions concernant ce bulletin ? Des idées d'articles ?

Faites-en part à Antoine CESSIEUX, conseiller de la Chambre d'Agriculture au GDA (04.79.59.93.87)